AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1684
FR0000120693-FS0649

5 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2013, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company[1] (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société PERNOD RICARD et détenir 14 545 048 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 5,48% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

[1] La société MFS Investment Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 265 421 592 actions représentant 289 743 030 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.